

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 11 avril 2019

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie avec procuration à BESSE Yann,
Monsieur RIVET Stève avec procuration à SIBUE pascal,
Monsieur BALMAIN Jean-Paul,
Monsieur VIAL Stéphane,
Monsieur KOPP Piotr.

Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour un point exceptionnel :

- Adhésion AGATE pour 2019 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à AGATE (Agence Alpine des Territoires) pour 334.50 €, pour l'année 2019, à l'unanimité.

- Décide d'adhérer à l'USAPR (Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales) pour l'année 2019, à l'unanimité. Cette cotisation s'élève à 90.00 €.

- Décide de surseoir à la convention de reversement de la taxe d'aménagement sur les périmètres des zones d'activités économiques et des zones d'aménagement reconnues d'intérêt communautaire de la 3CMA, à l'unanimité.

- Décide d'instaurer les primes au profit des agents relevant du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux, dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget au chapitre 012 et précise que la présente délibération prendra effet dès lors qu'elle sera exécutoire.

- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

- Décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

- Vote du budget de la régie autonome du cinéma :

Compte administratif 2018 : Fonctionnement : - 8 189.40 €
Investissement : 0 €

Approuvé à 6 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la régie autonome du cinéma concernant l'année 2018, à 6 voix pour :

Fonctionnement : - 8 189.40 €

Investissement : 0 €

Budget Primitif 2019 : Fonctionnement : + 138 689.40 €
Investissement : 0 €

Approuvé à 6 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Arrivée de Monsieur PIGNOLI Christophe à 22h15.

- Vote du budget de la commune :

Compte administratif 2018 : Fonctionnement : + 255 798.17 €
Investissement : - 154 077.60 €

Approuvé à 7 voix pour.

Approuve le compte de gestion de la commune concernant l'année 2018, à 7 voix pour :

Fonctionnement : + 255 798.17 € Investissement : - 154 077.60 €

Budget Primitif 2019 : Fonctionnement : + 2 059 371.57 €
Investissement : + 1 528 768.71 €

Approuvé à 7 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.

- Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de verser 55 000 € au budget cinéma pour l'année 2019.

- Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de verser 200 € au budget CCAS pour l'année 2019.

- Approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats 2018 pour les budgets du cinéma et de la Commune de Saint Jean d'Arves.

- Vote du budget du lotissement :

Budget Primitif 2019 : Fonctionnement : + 635 000 €
Investissement : + 635 000 €

Approuvé à 7 voix pour, équilibré en recettes et dépenses.
